

CONSTITUTION DU DOSSIER DE PRISE EN CHARGE
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Les pièces justificatives doivent être déposées sur le site dédié

<https://portail.valere.ac-lyon.fr/etudiants-meef/>

Impérativement au plus tard le 22 août 2022

Dès réception du mail de notification de votre affectation sur un poste de l'académie de Lyon, vous devez fournir les pièces nécessaires à votre prise en charge administrative et financière, en les déposant sur le site dédié.

Point de vigilance : assurez-vous d'avoir l'ensemble de ces pièces ci-dessous avant la procédure de dépôt sur le site dédié.

Liste des pièces à déposer sur le site dédié sont :

- Un RIB + n° **INSEE** (numéro de sécurité sociale) inscrit au dos du RIB (**indispensable**).
En l'absence de cette information le dossier ne pourra pas être validé.
Point de vigilance : le nom sur le RIB doit correspondre obligatoirement au nom du contractuel alternant ;
- Une photocopie de la carte d'identité ou passeport ;
- Une photocopie du titre de séjour (pour les étrangers hors UE)
- Une photocopie **lisible** de la carte vitale ou de l'attestation de sécurité sociale ;
- Une photocopie du diplôme le plus élevé obtenu ;
- Une photocopie de votre reconnaissance RQTH s'il y a lieu ;
- Votre état de service dans le privé sous contrat s'il y a lieu ;
- Une photocopie du livret de famille pour les agents mariés et/ou avec charge de famille ;
- Les justificatifs de l'aptitude au sauvetage aquatique et au secourisme (uniquement pour l'EPS)

Attention :

En l'absence de la totalité de ces pièces à la date du 22 août 2022, il ne sera pas possible d'assurer la rémunération de septembre 2022.